



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 2 septembre 2020

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre de l'Environnement en date du 12 août 2020, réf N° **EAU/AUT/20/0355**, la société

### **GB Technotrust SA**

a obtenu une autorisation relative à la **gestion des eaux dans le cadre de l'excavation et du terrassement en vue de la construction du plan d'aménagement particulier « An der Walerwiss – Lot I » à Ehlerange.**

Conformément à l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **2 septembre 2020 au 12 octobre 2020 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

La secrétaire,

Manon Greven



Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz